



Faits saillants de la réunion de l'automne du Forum conjoint

Le 26 septembre 2012
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

Divulgence de l'information relative au produit et réglementation

En 2010, le Forum conjoint a mis sur pied un comité de divulgation de l'information relative au produit et de la réglementation, chargé d'examiner les responsabilités des concepteurs de produits de placement, des intermédiaires et des consommateurs afin de s'assurer que des produits convenables sont offerts aux consommateurs et que ceux-ci sont en mesure de prendre des décisions éclairées.

Le comité avait fait savoir que, en guise de première étape, il avait entamé un dialogue avec les principales associations d'intervenants et leurs sociétés membres qui conçoivent des produits de placement, afin d'obtenir des renseignements sur leurs processus et leurs pratiques, particulièrement ceux qui ont une incidence sur les particuliers.

Plus tôt cette année, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) et des représentants des sociétés membres ont soumis au comité un aperçu des processus et des pratiques visant l'élaboration de contrats individuels à capital variable (CICV) et de fonds communs de placement. L'ACCAP et l'IFIC ont ultérieurement présenté des rapports donnant des détails sur ces processus et ces pratiques.

De l'information sur les progrès de cette initiative a été fournie à la réunion. La prochaine étape consistera en une analyse des pratiques.

Comité de règlement des différends

Le Comité de règlement des différends a été créé en 2007 par les autorités de réglementation des services financiers et Finances Canada, en consultation avec les trois services de conciliation : l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), l'Ombudsman des assurances de personnes (OAP) et le Service de conciliation en assurance de dommages (SCAD). Le Comité de règlement des différends est orienté par le cadre pour la collaboration du Réseau de conciliation du secteur financier et par ses lignes directrices de manière à ce que les objectifs d'intérêt public soient atteints et que les autorités de réglementation aient confiance en les services de conciliation.

L'an dernier, plusieurs faits marquants ont été relevés concernant les services externes de règlement des différends liés aux services bancaires et aux valeurs mobilières. Les

Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont commencé à participer directement à la mise en œuvre des recommandations d'un examinateur indépendant de l'OBSI. Par ailleurs, Finances Canada a récemment mené des consultations sur la réglementation établissant les critères pour l'approbation par le ministre des Finances des organisations de traitement des plaintes qui proposent leurs services au secteur bancaire.

Ainsi, l'approche réglementaire en matière de surveillance des services de conciliation évolue vers une supervision directe par l'ACVM et Finances Canada dans les domaines des valeurs mobilières et des services bancaires, respectivement.

Au cours de cette réunion, le Forum conjoint a approuvé la recommandation du Comité de règlement des différends de dissoudre le Comité et de transférer la responsabilité directe de surveillance de l'OAP et du SCAD au Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA), sous réserve de l'accord du CCRRA.

Lignes directrices pour les régimes de capitalisation

Le Comité des régimes de capitalisation du Forum conjoint a été reconstitué pour examiner certaines questions se rapportant aux régimes de capitalisation qui lui ont été renvoyées par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), ainsi que pour évaluer l'incidence des régimes de pension agréés collectifs (RPAC) proposés et l'élaboration de normes de gouvernance sur les régimes de capitalisation.

Le Comité a tenu une séance de consultation en personne auprès des intervenants pour recueillir leurs commentaires sur ces questions à partir d'un rapport de recherche et d'analyse rédigé par le Comité. Un grand nombre des représentants de l'industrie ont indiqué que les lignes directrices étaient suffisamment souples et formulées de manière assez générale pour répondre aux nouvelles tendances et questions à l'étude, et qu'il n'était donc pas nécessaire de modifier les lignes directrices. Après avoir examiné la rétroaction reçue, le Comité a décidé que des travaux supplémentaires sur la question de la divulgation des honoraires devaient être entrepris.

Le Comité a établi un groupe conseil de l'industrie concernant la divulgation des honoraires dans le cadre des lignes directrices sur les régimes de capitalisation. Le mandat de ce groupe conseil est d'étudier si l'esprit et la lettre des lignes directrices sont respectés en ce qui concerne la divulgation des honoraires, compte tenu du niveau actuel de transparence, d'accès à l'information concernant les honoraires par les membres et de compréhension de cette information par ces derniers, et de fournir des recommandations sur les changements possibles. Le groupe conseil a présenté son rapport et sa recommandation en août aux fins d'examen par le Comité.

Au cours de la réunion, le Forum conjoint a approuvé la recommandation du Comité voulant qu'aucun changement ne soit apporté aux lignes directrices pour les régimes de capitalisation compte tenu des conclusions actuelles du groupe conseil, et que soit envisagé d'adopter la modification recommandée par le groupe conseil dans le cas où d'autres modifications soient apportées aux lignes directrices pour les régimes de

capitalisation à la suite de la mise en œuvre des RPAC ou d'autres faits nouveaux dans l'industrie.

Rôle et orientation future du Forum conjoint

L'an dernier, un examen a été amorcé pour déterminer ce que devraient être à l'avenir le rôle et l'orientation future du Forum conjoint. Le consensus qui se dégagait de la rétroaction reçue des organisations constituantes était que des changements devraient être apportés pour accroître l'utilité du Forum conjoint. Des préoccupations ont été soulevées concernant l'engagement des ressources et le besoin d'harmoniser le travail du Forum conjoint avec les priorités de chaque organisation constituante.

Le Forum conjoint a décidé que la prochaine étape pour définir son rôle et son orientation future devait être l'organisation en avril 2013 d'une séance à laquelle participeraient des membres du Forum conjoint et d'autres décideurs principaux de chaque organisation constituante.

Prochaine réunion

La réunion du Forum conjoint du printemps 2013 se tiendra le 10 avril 2013 à Toronto, en Ontario.